

## AVIS

RUR.24.1183.AV-Nature

Demande de dérogation en urgence émanant de Monsieur Denis COLART pour le compte de M. Emmanuel BOLAND dans le cadre de la poursuite de l'activité d'extraction de dolomie dans la fosse Trieu Collet à Merlemont (Philippeville) par la SA Dolomies de Merlemont et visant à perturber intentionnellement, piéger, détenir et transporter des individus de 5 espèces d'amphibiens et d'*Orthetrum* bleuissant (*Orthetrum coerulescens*), ainsi qu'à détruire des portions d'habitat de ces espèces

Avis adopté le 3/12/2024

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 26/11/2024 (mail)  
*Références :* DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2024 : 14828

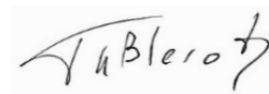
### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 10 jours (procédure d'urgence)  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 3 décembre 2024

## AVIS

Après examen du dossier sous rubrique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit octroyée la dérogation demandée. En effet, cette demande s'inscrit dans le cadre d'un processus d'exploitation avec compensations en parallèle, suivi depuis 2013 et encadré par la Direction de Namur du DNF.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" recommande de prendre les mesures nécessaires pour préserver la station d'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuschii*) qui, bien que non directement située sur la zone de travaux de creusement, pourrait être impactée lors de ceux-ci.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »